



Paris, le 01/03/2018

Lettre de mission de la Cellule URGENCE de l'AFPS

Contexte

En cohérence avec les Statuts de l'AFPS, le fonctionnement de l'Association est notamment assuré par le Conseil et son Bureau, le Comité Scientifique et Technique (CST) et des Cellules créées sur décision du Conseil, de manière pérenne (dont une cellule opérationnelle dédiée aux diagnostics d'urgence et une cellule dédiée aux actions et relations extérieures), ou de durée déterminée.

La présente lettre définit les missions et l'organisation de la Cellule URGENCE de l'AFPS.

Missions

La mission de cette cellule a vocation pérenne. Elle répond aux engagements pris au niveau national avec la DGSCGC pour la réalisation, à l'attention des autorités, de diagnostics sur des bâtiments en situation d'urgence post-sismique. Les enjeux de cette mission sont inscrits dans la convention cadre signée en 2014 et seront repris dans un potentiel futur agrément de sécurité civile en cours de préparation.

La mission confiée à cette cellule est opérationnelle. Elle est dédiée à l'animation des missions de l'association relatives à l'anticipation et la gestion de crise et post-crise sismique. La cellule urgence de l'AFPS est l'organe de coordination de l'association pour le développement, le suivi et l'activation du dispositif de diagnostic d'urgence en cas de crise sismique au niveau national.

Cette Cellule est en lien direct avec la Direction de la Sécurité Civile en cas de gestion de crise post-sismique.

Sa composition et son fonctionnement sont décrit au sein de procédures Urgence (notamment la Procédure PR/URG/01 intitulée « Cellule Urgence de l'AFPS : Composition et modalités de fonctionnement » dont la version en vigueur est téléchargeable sur le site internet de l'AFPS : <http://www.afps-seisme.org/URGENCE>).

Son action se matérialise par :

- l'élaboration et la mise à jour de la méthode de diagnostic post-sismique des bâtiments, en relation avec l'état de l'art international, en l'adaptant au contexte français si besoin,
- l'élaboration et la mise à jour des procédures opérationnelles décrivant l'organisation de la cellule, et son implication au sein du dispositif de gestion de crise national,
- la réalisation de formations et la tenue à jour des listes d'inspecteurs habilités,
- d'autres activités récurrentes hors situation de crise (planification et mise en œuvre de l'astreinte AFPS, participation aux exercices de crise, journées nationales ...),
- des activités en situation de crise (activation, mobilisation, déploiement des volontaires formés par l'AFPS ...),

- la préparation et le suivi de la convention avec la Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur, ou tout autre organisme qui pourrait intervenir dans le dispositif,
- la collecte du retour d'expérience international dans le domaine, en développant notamment des échanges et/ou des partenariats avec les pays frontaliers.

Toute évolution de la mission d'une Cellule doit faire l'objet d'une décision du Conseil.

Organisation

L'animation de la Cellule Urgence a été confiée depuis 2014 à Ghislaine Verrhiest-Leblanc et Thierry Winter qui, en application des procédures de cette Cellule, assurent la fonction de coordinateurs nationaux du dispositif Urgence de l'AFPS.

Ils sont nommés pour 4 ans. Ces animateurs rendent compte au Conseil.

Durant la période visée ci-dessus, les deux animateurs nommés précédemment ont pour objectif particulier de transmettre leur responsabilité à Andrei Balgiu et à Samuel Auclair qui deviendront de fait les animateurs et les coordinateurs nationaux de la Cellule Urgence.

Ce transfert de responsabilité sera réalisé sur l'année 2018, et prendra effet au plus tard le 01/01/2019.

Compte tenu du rôle opérationnel joué par la Cellule Urgence, les animateurs de la Cellule sont invités permanents au Conseil ainsi qu'aux réunions de bureau. Ils restent libres de s'organiser pour participer ou pas en fonction de l'activité de la Cellule.

Les membres de la cellule Urgence sont désignés sur proposition des coordinateurs nationaux du fait de leur participation active au dispositif urgence de l'AFPS et de leur expérience en matière de préparation et de gestion d'une crise. La composition de la Cellule est décrite dans la procédure Urgence PR/URG/01.

Un programme de travail annuel est élaboré par les animateurs de la Cellule Urgence. Ce programme de travail est soumis au Conseil pour approbation. Ce programme inclus un budget prévisionnel, qui est également validé par le Conseil, au même titre que l'ensemble du budget prévisionnel de l'association.

Le Président du Conseil



Emmanuel Viallet

ANNEXE RELATIVE AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2018

Cadre du dispositif Urgence :

- Transmission d'un courrier à la DGSCGC sur la subvention 2018 et la confirmation du soutien du ministère de l'Intérieur au dispositif Urgence
- Consolidation et transmission de l'agrément de sécurité civile
- Publication d'un cahier technique sur le dispositif
- Contrôle et mise à jour des procédures
- Note de cadrage sur l'intervention des formateurs
- Définition et formalisation du rôle des référents géographiques
- Suivi et mise en œuvre des REX issus d'exercices ou de missions post-sismiques

Formations :

- Durcissement des modalités d'inscription et d'organisation aux formations (ex : utilisation site AFPS, droit d'inscription symbolique, suivi, relance ...)
- Élaboration d'une procédure de communication sur les formations
- Réalisation des sessions de formation métropole (juin 2018 à Chambéry et septembre 2018 à Nice) et Antilles (1 session sur chaque île donc 2 sessions en 2018)
- Élaboration du kit de formation « recyclage »
- Validation et mise en œuvre de la formation pour le compte de l'AITF

Animation du réseau des volontaires :

- Définition et formalisation des modalités d'animation
- Mise à jour de la liste des volontaires
- Organisation de rencontres périodiques (ex : journées nationales)

Communication :

- Définition et mise en œuvre d'une stratégie d'approche des autorités locales
- Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur le dispositif et de recrutement des volontaires (AFGC, ordre des architectes, AUGC...)